



# LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

Affiliée à la F.F.M.E.

📍 : 1 impasse du Char Aquitain.  
83 100 TOULON

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

☎ : 04.94.91.37.55 (9 et 19 heures)  
06.88.80.39.44

✉ : [lagodasse83@orange.fr](mailto:lagodasse83@orange.fr)

<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>



Le trou du Garagai

## NOVEMBRE 2017

*Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de respecter les dates d'inscription et de téléphoner au siège social, au moins cinq jours avant la date de la sortie.*



**Dimanche 5**

### RANDONNEE «les gorges du Blavet» Le Muy

Randonnée de 4 heures 15, ↔ 10 km ↑↓ 460 m. Rendez-vous 9 heures, parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique, boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain

📅 **Mardi 7**

### CEUILLETTE de pommes « château d'Astros » à Vidauban

Rendez-vous 9 heures 30 parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Tarif des pommes : 1.6 € /kg. Prévoir pique-nique (dans le parc du château), boisson, boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € -16 ans = 0.5 €

Animateur : Alain



**Vendredi 10**

### BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



**Dimanche 12**

### RANDONNEE «la grotte Saint-Michel» Cannet des Maures

Randonnée de 5 heures, ↔ 14 km ↑↓ 700 m. Rendez-vous 9 heures, parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique, boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain





**Vendredi 17**

### **BOWLING/RESTAURANT**

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

Diner au restaurant La Barcaza à partir de 20 heures 45 : réservation impérative avant le 12 novembre.

*Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €*

Animateur : Alain



**Dimanche 19**

### **RANDONNEE «le lac de Carcès et chutes de l'Argens»**

Randonnée pédestre de 4 heures 30, ↔ 13 km ↑↓ 300 m. Rendez-vous 9 heures, parking covoiturage de Sainte-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique, boisson.

*Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €*

Animatrice : Jeanne



**Vendredi 24**

### **BOWLING**

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

*Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €*

Animateur : Alain



**Dimanche 26**

### **RANDONNEE «les 3 forts de la Colle Noire » Le Pradet**

Randonnée de 4 heures, ↔ 10 km ↑↓ 420 m. Rendez-vous 9 heures 30, parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique, boisson.

*Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €*

Animateur : Alain

*Bienvenue à Pierre, nouvel adhérent de votre association préférée*



*Joyeux anniversaire à Philippe B (7), Florence (8), Patricia (28) et Frédéric Mo (30)*

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 8 €  
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : ( usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)

Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

**IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.**

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.